



IMSB

Institut des Métiers du Sport Biterrois

DOSSIER

DE PRESENTATION ET D'INFORMATION

BREVET PROFESSIONNEL

de la **JEUNESSE**, de l'**EDUCATION POPULAIRE** et **SPORTIVE**

Spécialité : **Activités du Cyclisme**

BMX – ROUTE – VTT

Centre Formation :

Institut des **Métiers du Sport Biterrois** à **BEZIERS**

Date limite de dépôt des inscriptions : 29 Août 2024

Début de la Formation : 10 septembre 2024

Fin de la Formation : 04 juillet 2025

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET SPORTIVE

Spécialité : Activités du Cyclisme

DOSSIER D'INFORMATION

À LIRE ABSOLUMENT AVANT DE REMPLIR UN DOSSIER D'INSCRIPTION

LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DU DIPLOME

L'animateur d'activités sports collectifs exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques de la mention choisie, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

LA FORMATION

La formation au BPJEPS RUGBY comporte pour chaque mention **4 Unités capitalisables (UC)** qui font l'objet d'une évaluation par épreuves de certification. Cette formation se déroule en centre et en entreprise, pour un travail en transversalité sur les unités capitalisables de la formation en vue d'acquérir des compétences et une professionnalisation vérifiée.

LIEU DE LA FORMATION

INSTITUT des METIERS du SPORT BITERROIS à BEZIERS et en alternance en entreprise.

COMPÉTENCES ACQUISES avec l'obtention du DIPLOME :

- Encadrer tout public, dans tout lieu et toute structure ;
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention ;
- Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

PÉRIODE ET DURÉE DE LA FORMATION

BPJEPS Cyclisme 2024 / 2025	
Cloture des Inscriptions	29/08/2024
TESTS Exigences Préalables	02/09/2024
Sélection	05/09/2024
Positionnement	06/09/2024
Début de Formation	10/09/2024
Fin de Formation	04/07/2025

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION (PRÉ-REQUIS)

Le (la) candidat(e) doit :

être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
- « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.
- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités du cyclisme » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

ET

être capable de réaliser le test technique suivant :

Le test technique est composé :

- 1- d'un parcours technique ;
- 2- d'un parcours « endurance » sur route

Pour valider le test technique, le(la) candidat(e) doit avoir satisfait aux conditions du parcours technique et du parcours « endurance » sur route.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription complet doit être reçu à l'IMSB au plus tard le **29 août 2024**.

Descriptif des exercices techniques du parcours technique :

1 : Départ à côté du vélo, 1 pied sur une pédale, prise d'élan en « patinette » (L = 5m). Entre le plot 2 et 3 roue libre un pied sur la pédale (L = 5m)). Au 3ème plot, monter sur le vélo.

2 : Rouler entre les plots 4 et 5 en supprimant l'appui selle (danseuse) (L = 5m)

3 : Tourner à droite (1/2 tour) derrière le plot, tendre le bras droit pendant tout le changement de direction.

4 : Quille sous le pédalier (5 plots espacés de 1m, h = 0,10m, section 4 X 4 cm). Faire passer la roue avant d'un côté du plot et la roue arrière de l'autre côté. La roue avant passe alternativement à droite puis à gauche.

5 : Tourner à gauche (1/2 tour) derrière le plot, tendre le bras gauche pendant tout le changement de direction.

6 : Après l'entrée de la zone matérialisée (L = 10m, l = 0,50m), tout en continuant la progression vers l'avant, se retourner pour voir et annoncer la couleur d'un objet qui est présenté par un membre du jury se situant derrière soi à hauteur de la porte.

7 : Décrire un cercle dans un carré (l = 3 x 3m).

8 : Accélérer en utilisant le changement de vitesses (au minimum, utilisation de 3 braquets différents et plus grands).

9 : Immobiliser le vélo, 2 roues dans le carré (l = 3 x 3m), marquer l'arrêt (3'') avec pose de pied sur la zone ronde matérialisée (diam. = 0,50m). La pose du pied au sol s'effectue en une fois.

10 : Décrire un « 8 » entre deux plots (distance entre plots = 3m).

11 : Rouler droit, sans arrêter le cycle de pédalage, pour franchir la zone entre les lattes (l = 0,20m ; L = 3m).

12 : Soulever uniquement la roue avant, pour lui faire franchir, sans la toucher une latte au sol (l = 0,10m ; L 1m).

13 : Accélérer sur le secteur « A », freiner pour venir percuter la première latte (h = 0,30m, l = 1m) sans faire tomber la deuxième (distance entre les lattes = 1m).

2- PARCOURS « ENDURANCE » SUR ROUTE :

Le(la) candidat(e) effectue un parcours en boucle de 20 à 25 km à une vitesse minimale moyenne de 20 km/heure.

B. Dispense des TEP

Les personnes titulaires d'un diplôme mentionné dans l'arrêté portant création du diplôme seront dispensées des TEP.

C. Les épreuves de sélection

Accessibles uniquement si les TEP sont validées, ces épreuves permettent un classement des candidats et une sélection en fonction des places disponibles. Ils consistent en :

1. **Epreuve écrite** : durée 60 minutes.

Afin de pouvoir évaluer la capacité du candidat à s'exprimer à l'écrit et à relater une expérience, le candidat rédigera un document de 2 pages A4 minimum sur le sujet qui lui sera donné par le jury.

Le jury apportera une attention particulière à la présentation, l'orthographe et la syntaxe en plus de la cohérence du contenu.

2. **Entretien** : durée 30 minutes (exposé du dossier : 5 mn / entretien : 25mn).

Ce moment d'échange servira au jury à apprécier l'expérience et la motivation du candidat à intégrer cette formation.

L'entretien s'effectuera à partir d'un dossier comportant au maximum 5 pages comprenant :

- **CV** : Etat Civil, Etudes effectuées, diplômes obtenus ou niveau atteint, situation professionnelle ;
- Expériences pratiques et pédagogiques dans les activités des sports collectifs ;
- Niveau de pratique sportive (disciplines pratiquées) ;
- Lettre de Motivation et projet professionnel.

Des annexes, non comptabilisées dans le nombre maximum de pages, peuvent être jointes. Il s'agira de documents attestant de diplômes, d'attestation de stages techniques et pédagogiques, attestations d'employeurs, ...

Le jury composé de 2 personnes minimum (un professionnel de la mention et un coordonnateur de l'IMSB) remplira la grille d'évaluation ci-dessous afin d'établir un classement par ordre de mérite et la liste complémentaire.

GRILLE EVALUATION

TESTS de SELECTION

NOM Prénom :

ECRIT	A	B	C
Présentation			
Orthographe			
Syntaxe			
Cohérence			

ORAL	A	B	C
Motivation			
Projet Professionnel Personnel			
Expérience			

BILAN	A	B	C

REMARQUES

CONTENUS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1) Le positionnement

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats et des équivalences fixées par les textes réglementaires).

Déroulement du positionnement :

- a) *Une phase de présentation de la formation*
- b) *Une phase d'identification des connaissances déjà acquises par le stagiaire.*
- c) *Une phase de validation du P.I.F au cours duquel l'équipe pédagogique propose éventuellement un allègement de formation.*

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera **un parcours individualisé de formation** (PIF) au stagiaire qui acceptera ou non l'offre de formation. Après acceptation par le stagiaire de cet allègement, il sera intégré, identifié dans le livret de formation.

Ce parcours individualisé s'appuiera sur :

Les dispenses de certification :

Des équivalences de droit d'unités capitalisables seront développées pour les titulaires de brevets fédéraux, de certificats de qualification professionnelle (CQP), de titres à finalité professionnelle (TFP) et de diplômes délivrés par les autres ministères certificateurs

Les allègements de formation :

Les candidats bénéficiant d'un allègement de formation doivent passer les épreuves de certification correspondantes. Ces allègements sont accordés à l'issue du positionnement au vu du parcours.

Équivalences / Allègements / Dispenses

Les personnes titulaires d'un diplôme mentionné dans l'arrêté portant création du diplôme seront dispensées de passer les épreuves concernées par l'obtention en équivalence de l'UC correspondant.

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS ou DDCSPP) de résidence puis par la commission nationale des équivalences du ministère.

Pour toute autre question sur les équivalences, contacter le service des examens de la **DRAJES**.

GRILLE EVALUATION des COMPETNCES

NOM Prénom :

REFERENTIEL DE COMPETENCE	TOTALEMENT ACQUISE	PARTIELLEMENT	NON ACQUISE
C1.1-Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.			
C1.2-Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.			
C1.3-Contribuer au fonctionnement d'une structure.			
C2.1-Concevoir un projet d'animation			
C2.2-Conduire un projet d'animation			
C2.3-Evaluer un projet d'animation			
C3.1-Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention			
C3.2-Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention			
C3.3-Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention			
C4.1- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention			
C4.2- Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention			
C4.3- Garantir des conditions de pratique en sécurité dans la mention			

PLAN INDIVIDUALISÉ DE FORMATION

NOM Prénom :

Unités capitalisables	Dispense de certification d'UC justifiée	UC à valider
UC 1	--	--
UC 2	--	--
UC 3	--	--
UC 4	--	--

ALLÈGEMENT DE FORMATION

	Nbre Heures Prévués	Allègement	Nbre Heures Réelles
UC 1	100		
UC 2	100		
UC 3	200		
UC 4	200		
TOTAL	600		

Fait à Béziers, le

Signature du candidat

Signature et cachet de l'organisme de formation

2) Choix d'une structure d'accueil :

Si le candidat souhaite faire sa formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, il doit se présenter aux sélections en ayant déjà trouvé l'entreprise susceptible de l'accueillir en contrat d'apprentissage (attestation à fournir).

Selon l'organisation pédagogique et l'emploi qui sera donné au candidat, il sera présent en entreprise 3 heures par jour (lundi-mardi-jeudi-vendredi) et le mercredi toute la journée et en centre 4 par jour (lundi-mardi-jeudi-vendredi), cela pendant toutes les périodes scolaires. En périodes de vacances scolaires il sera à la disposition de la structure d'accueil pour un total de 35 heures par semaine.

3) Contenus de la formation :

La formation au BPJEPS CYCLISME comporte **4 Unités capitalisables (UC)** qui font l'objet d'une évaluation régulière. Leur certification se fait au travers de 3 épreuves.

Présentation des 4 Unités Capitalisables :

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention

UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

Certification :

4 épreuves certificatives sont organisées :

Présentation Orale du projet d'Animation
Mise en situation + Entretien
Parcours technique
Parcours en sécurité et mécanique

INFORMATION IMPORTANTE

« Préalablement à son inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), le candidat en situation de handicap peut faire une demande d'aménagements auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de son lieu de domicile. » Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagement.

LES TARIFS

Frais de constitution et de gestion du dossier administratif (non remboursable) : **60,00€**

Frais pédagogiques : le coût de la formation peut être pris en charge en totalité ou partiellement selon le statut de l'apprenant (apprenti : gratuit – demandeur d'emploi : partiel – si déjà un diplôme : partiel – etc) . Le coût de la formation intégrale sans prise en charge est de **6 000 €**.

Le coût pour une prise en charge CNFPT est de 8 500€.

Votre contact IMSB au 06 87 85 45 69 pour demander un devis et la réalité de votre coût de formation.

LES FINANCEMENTS

Des financements sont possibles pour les demandeurs d'emploi, formation en apprentissage, salariés et indépendants, handicapés, sportifs de haut niveau

Cette formation est ouverte en contrat individuel de formation (CIF), Fongecif, Autofinancement

Cette formation est ouverte en contrat d'apprentissage.

Pour les renseignements : Contacter le CFA Sport Méditerranée au 04 67 61 72 28

En contrat d'apprentissage, dans une structure d'accueil, (association sportive, service des sports municipal, centre de loisir, entreprise, ...) le candidat sera confronté aux réalités du terrain. Le candidat sera accompagné dans ses tâches quotidiennes par un maître d'apprentissage.

L'apprenti doit réaliser 35 heures par semaine, incluant les heures en centre de formation et celles en entreprises.

L'alternance est organisée comme suit (sauf cas exceptionnel) : Les apprentis seront à la disposition du centre de formation et des entreprises selon une répartition horaires type, sauf modification impérative qui vous sera communiqué au plus tôt.

Les cours théoriques et pratiques en centre à l'IMSB :

En période scolaire, les cours se dérouleront de la façon suivante :

Les 3 premières semaines seront consacrées en totalité (35 heures) en centre afin de permettre aux stagiaires de valider les EPMSF dans le but d'être opérationnel le plus tôt possible.

Par la suite les stagiaires seront en centre IMSB :

- Lundi : 4 heures
- Mardi : 4 heures
- Jeudi : 4 heures
- Vendredi : 4 heures

Les interventions en entreprise :

- En période scolaire :

3^{es} semaine 0 heures en structure d'accueil

En suite : 19 heures par semaine réparties selon les besoins de la structure d'accueil

- En période de congés scolaires :

35 heures par semaine selon le calendrier déterminé par la structure d'accueil

RUBAN PEDAGOGIQUE indicatif sous réserve de changement

septembre 2024		octobre 2024		novembre 2024		décembre 2024		janvier 2025		février 2025		mars 2025		avril 2025		mai 2025		juin 2025		juillet 2025						
	AM	PM		AM	PM		AM	PM		AM	PM		AM	PM		AM	PM		AM	PM		AM	PM			
dim-01			mar-01	4,0	3,0	ven-01			dim-01			sam-01			mar-01	4,0		jeu-01			dim-01			mar-01	4,0	
lun-02			mer-02			sam-02			lun-02	4,0		dim-02			mer-02			ven-02			lun-02	4,0		mer-02		
mar-03			jeu-03	4,0	3,0	dim-03			mar-03	4,0		lun-03	4,0		jeu-03	4,0		sam-03			mar-03	4,0		jeu-03	4,0	
mer-04			ven-04	4,0	3,0	lun-04	4,0		mer-04			mar-04	4,0		ven-04	4,0		dim-04			mer-04			ven-04	4,0	
jeu-05			sam-05			mar-05	4,0		jeu-05	4,0		dim-05			mer-05			sam-05			jeu-05	4,0		sam-05		
ven-06			dim-06			mer-06			ven-06	4,0		jeu-06	4,0		dim-06			lun-05	4,0		ven-06	4,0		dim-06		
sam-07			lun-07	4,0	3,0	jeu-07	4,0		mar-07	4,0		ven-07	4,0		lun-07	4,0		mer-07			sam-07			lun-07		
dim-08			mar-08	4,0	3,0	ven-08	4,0		mer-08			sam-08			mar-08	4,0		jeu-08			dim-08			mar-08		
lun-09			mer-09			sam-09			jeu-09	4,0		dim-09			mer-09			ven-09			lun-09			mer-09		
mar-10	4,0	3,0	jeu-10	4,0	3,0	dim-10			ven-10	4,0		lun-10	4,0		jeu-10	4,0		sam-10			mar-10	4,0		jeu-10		
mer-11	4,0	3,0	ven-11	4,0	3,0	lun-11			sam-11			mar-11	4,0		ven-11	4,0		dim-11			mer-11			ven-11		
jeu-12	4,0	3,0	sam-12			mar-12	4,0		dim-12			mer-12			sam-12			lun-12	4,0		jeu-12	4,0		sam-12		
ven-13	4,0	3,0	dim-13			mer-13			lun-13	4,0		jeu-13	4,0		dim-13			mar-13	4,0		ven-13	4,0		dim-13		
sam-14			lun-14	4,0	3,0	jeu-14	4,0		mar-14	4,0		ven-14	4,0		lun-14			mer-14			sam-14			lun-14		
dim-15			mar-15	4,0	3,0	ven-15	4,0		mer-15			sam-15			mar-15			jeu-15	4,0		dim-15			mar-15		
lun-16	4,0	3,0	mer-16			sam-16			jeu-16	4,0		dim-16			mer-16			ven-16	4,0		lun-16	4,0		mer-16		
mar-17	4,0	3,0	jeu-17	4,0	3,0	dim-17			ven-17	4,0		lun-17	4,0		jeu-17			sam-17			mar-17	4,0		jeu-17		
mer-18			ven-18	4,0	3,0	lun-18	4,0		sam-18			mar-18	4,0		ven-18			dim-18			mer-18			ven-18		
jeu-19	4,0	3,0	sam-19			mar-19	4,0		dim-19			mer-19			sam-19			lun-19	4,0		jeu-19	4,0		sam-19		
ven-20	4,0	3,0	dim-20			mer-20			lun-20	4,0		jeu-20	4,0		dim-20			mar-20	4,0		ven-20	4,0		dim-20		
sam-21			lun-21			jeu-21	4,0		mar-21	4,0		ven-21	4,0		lun-21			mer-21			sam-21			lun-21		
dim-22			mar-22			ven-22	4,0		mer-22			sam-22			mar-22			jeu-22	4,0		dim-22			mar-22		
lun-23	4,0	3,0	mer-23			sam-23			jeu-23	4,0		dim-23			mer-23			ven-23	4,0		lun-23	4,0		mer-23		
mar-24	4,0	3,0	jeu-24			dim-24			ven-24	4,0		lun-24	4,0		jeu-24			sam-24			mar-24	4,0		jeu-24		
mer-25			ven-25			lun-25	4,0		sam-25			mar-25	4,0		ven-25			dim-25			mer-25			ven-25		
jeu-26	4,0	3,0	sam-26			mar-26	4,0		dim-26			mer-26			sam-26			lun-26	4,0		jeu-26	4,0		sam-26		
ven-27	4,0	3,0	dim-27			mer-27			lun-27	4,0		jeu-27	4,0		dim-27			mar-27	4,0		ven-27	4,0		dim-27		
sam-28			lun-28			jeu-28	4,0		mar-28	4,0		ven-28	4,0		lun-28	4,0		mer-28			sam-28			lun-28		
dim-29			mar-29			ven-29	4,0		dim-29						mar-29	4,0		jeu-29			dim-29			mar-29		
lun-30	4,0	3,0	mer-30			sam-30			jeu-30	4,0		dim-30			mer-30			ven-30			lun-30	4,0		mer-30		
			jeu-31						ven-31	4,0		lun-31	4,0					sam-31						jeu-31		

Pendant le contrat d'apprentissage, l'apprenti perçoit une rémunération correspondante à son âge et à sa progression dans le cycle de formation.

La simulation est possible sur le site : www.alternance.emploi.gouv.fr

A titre informatif, sous réserve de modification par les services de l'Etat.

Ci-dessous le tableau de celle-ci pour une association ou un employeur privé relevant de la convention collective nationale du Sport ou de l'Animation :

Contrat d'Apprentissage - 1^{ère} Année				
Salaire au 1^{er} Janvier 2024				
Age de l'Apprenti	16 à 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
	477,07 €	759,77 €	936,47 €	1 766,92 €

En raison de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, les montants indiqués dans le tableau sont susceptibles d'évoluer

Pour l'employeur, le salaire net est égal au Brut puisque le salaire est exonéré de charges salariales. Le montant des charges patronales est réduit au maximum en fonction du nombre de salariés.

AIDE UNIQUE à l'EMBAUCHE d'un APPRENTI		
	1 ^{ère} Année	Soit Mensuel
1 ^{ère} Année*	6 000 €	500 €

* Au prorata temporis du nombre de mois

Pour les clubs éligibles au CNDS, il existe la possibilité de bénéficier d'une aide financière pouvant réduire le coût employeur pour les apprentis ayant entre 21 et 25 ans .

Pour cela, il faut contacter la DDCS Occitanie.



IMSB

Institut des Métiers du Sport Biterrois

COORDONNEES :

Coordonnateur Administratif : Pascal CROS

Téléphone : 06 87 85 45 69

Adresse Mail : p.cros@imsb34.org

Site internet : <http://imsb34.org>

Adresse Postale :
I M S B
70 rue Stravopol
34 500 BEZIERS